

Nos références : COM036123 du 23/05/2023

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0182413-1 - PETROINEOS MANUF

Adresse de livraison

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Adresse de facturation

SI CONTACT
 110 Rue Emilien Gautier
 13290 Aix en Provence Cedex
 France

Votre contact : DWI DW Pro interne
 E-mail :
 Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 73060 du 03/07/2023</u>					
SAMSUNG QE65T	Moniteur 65" - QET - LCD/LED - 3840x2160 - 300 cd/m2 - VESA 400x300 - HP 2X10W - 16/7 - 22.2 Kg -Tizen 4.0,MagicINFO Lite (Eco-participation unitaire HT : 2,08) N° Série : 0C2NHNGW300184	1	897,13	897,13	1
CHIEF RLT3	SUPPORT MURAL INCLINABLE 43 à 86 '' (comp. 40 - 75" selon modèle) - VESA 100 x 100 mm - 915 x 450 mm- max. 90.7kg	1	72,00	72,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	148,00	148,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
GOULOTTE	FORFAIT GOULOTTE BLANCHE	1	25,00	25,00	1
Sous-total BL : 1 159,63					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Eco-participation HT	Total HT	Total TVA	
1	20,00	1 161,71	232,34	2,08	1 161,71 €	232,34 €	

Conditions de règlement :	Echéance : 30/09/2023	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Total TTC	1 394,05 €
Virement à 45 jours fin de mois			Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)